

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR AN :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >
 REMIREMONT, six mois. . . 6 50 >
 FRANCE, un an. 45 >

ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.
 Ordinaires. . . 20 c.
 Réclames. . . 25 c.

LE PEUPLE VOSGIEN,

LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES

MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au citoyen A. THÉLIN, rédacteur-gérant, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

On s'abonne hors d'Épinal : — à Rambervillers, chez le citoyen MÉRAT, limonadier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Dompierre, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUPUIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GUERY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen MOUGIS, imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen COCHET, limonadier; — à Corcieux, chez le citoyen QUILLOR, notaire.

AVIS.

Toute personne qui, à l'expiration de son abonnement, ne refusera pas le journal, sera toujours considérée comme abonnée.

Nous commencerons, dans notre prochain numéro, la publication d'un roman-feuilleton intitulé MADAME DE SILVEYRA, par Mme Clémence LALIRE.

Les personnes qui s'abonneront au Peuple vosgien après les premières publications de ce feuilleton recevront, sur leur demande, tout ce qui aura paru.

Épinal, le 27 Mars 1850

Le Fisc et la Presse.

Il y a dans la mesure fiscale à laquelle on propose de soumettre la presse quelque chose d'odieux. Quoi! ces ministres qui, la veille, repoussaient en quelque sorte, avec un courage désespéré, l'établissement d'un timbre de 5 centimes par 100 francs sur les transferts de rentes, ont le cynisme de demander un impôt de 14 fr. 40 c. sur une valeur de 18 francs à Paris, et de 52 francs dans les départements. Ce sont là des énormités dont l'équité populaire s'indigne à juste titre, que le bon sens flétrit, et que des apostats peuvent seuls soutenir. Ne se trouvera-t-il donc pas dans toute la France six millions d'électeurs, tous intéressés à la publicité politique, pour protester contre cette taxe inique de la pensée. Il s'agit ici du droit le plus sacré des citoyens, il s'agit de leur vie intellectuelle et morale; il s'agit de leurs relations, de la communication des âmes, de la propagation et de l'échange des idées, mille fois plus saintes et tout aussi nécessaires que les communications commerciales. Or, de bonne foi, y a-t-il, non pas dans un pays libre, mais dans le pays soumis au despotisme le plus atroce et le plus dégradant, un impôt qui pèse d'un pareil poids sur les marchandises, sur les objets de transport, sur les matières de toutes sortes qui servent à la satisfaction des besoins physiques?

Ce n'est pas seulement ici une question de principes, une question de liberté, c'est une question de finances, une question de charges nouvelles à établir sur les citoyens. Que les contribuables se lèvent; que, par une pétition, ils protestent de la manière la plus formelle contre une taxe monstrueuse qu'ils n'entendent ni subir ni consentir. Ce serait pour la France une honte que des

pétitions contre le rétablissement de l'impôt des boissons eussent été signées par millions, et que les signataires manquaient contre le rétablissement d'un impôt qui pèse directement sur ce qu'il y a de plus vital dans nos mœurs républicaines, de plus essentiel au développement de nos institutions, de plus inhérent à notre nature, de plus indispensable au progrès même de la civilisation, sur la pensée, en un mot.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PEUPLE VOSGIEN.

Francfort-sur-le-Mein, 18 mars.

L'Allemagne se partage à cette heure en trois camps bien distincts; celui de l'aristocratie nobiliaire, poussant de toutes ses forces à un retour impossible vers le passé, celui de la bourgeoisie constitutionnelle, rêvant quelque chose de semblable ou à peu près, au régime de la France sous Louis-Philippe, et se prononçant, qui pour le système fédératif de la Prusse, qui pour celui de l'Autriche; enfin, et en dehors ou au-dessus de ces partis en quelque sorte officiels, se trouve celui qu'on pourrait appeler le véritable parti allemand, le parti démocrate ou républicain, regardant faire les deux autres, vivant de peu, très-peu dans le présent, ainsi que le prouvent en particulier les ridicules élections pour le parlement d'Erfurt, auxquelles il a dédaigné de prendre part, mais plein de foi et de confiance dans l'avenir.

Ce dernier parti, vous n'en serez pas surpris, est le seul qui ait accueilli avec joie la nouvelle des récentes élections de Paris; mais avec quelle joie! On ne peut lui comparer ici, en intensité, que la déception et l'inquiétude, je dirais volontiers la terreur qu'en ont ressentie les deux autres partis; ce qui prouve assez que les uns et les autres comptent fort peu sur la solidité de l'édifice politique qu'on tente d'élever ou de rajouter.

Quelle sera, d'ailleurs, dans les régions gouvernementales de l'Allemagne et de la Russie, le contre-coup de ces élections? Quelle influence exerceront-elles sur la détermination des rois à l'égard de la République française?

Grave question et sur laquelle il est encore difficile de rien affirmer.

Cependant, en réunissant, en pesant dans ma pensée la valeur des bruits qui circulent et celle des confidences que je reçois, en groupant les faits qui s'accomplissent ou qui s'élaborent, en cherchant à en découvrir les tendances, à la fois dans la force même des choses et dans les volontés humaines souvent en désaccord sur les moyens, lors même qu'elles poursuivent le même but, je crois être dans la vérité en tenant pour probable que

calme et dédaigneux dans sa force et dans sa toute-puissance. Refusant d'écraser les répiles, il marche à pas lents vers le scrutin où, de sa main de fer, il les engloûtera tous.

Dans vos provinces, mon vieil ami, on a chanté le *Te Deum*; nous l'avons chanté, nous, sur l'air du *De profundis*. Vous passiez vos braves soldats en revue sous les chaleureux rayons du soleil; nous, au fond de nos demeures, nous passions en revue nos déceptions depuis deux ans. Vous avez pavisé vos maisons, et le soir vos fenêtres resplendissaient sous l'éclat du classique lampion; nos maisons étaient muettes, et le soir nos rues étaient sombres.

Mais n'allez pas croire que le peuple de Paris ait voulu ainsi renier ses souvenirs, abdiquer son pouvoir, abandonner son œuvre sainte, non! Il était plus fort dans le calme qu'il ne l'eût été dans l'agitation; il a déjoué ainsi des suggestions perfides et assuré l'avenir. Maintenant, mon bon, voici comment le peuple parisien rappelle à ceux qui conduisent le char gouvernemental

les élections du 10 mars auront pour résultat immédiat à l'étranger de retarder l'emploi des moyens correctifs contre la France. L'absolutisme continuera à tenir les armées prêtes à franchir vos frontières, mais avant le canon il fera agir ses diplomates.

Ce ne sont pas seulement les questions secondaires qui s'agitent en Allemagne, question du Schleswig et du Danemark, question du parlement d'Erfurt, question de la Constitution toujours nommée des quatre rois; bien que le Hanovre y refuse et continuera sans doute à y refuser son adhésion; ce ne sont pas, dis-je, ces questions seulement, au sein desquelles s'agitent d'ailleurs tant de jalousies, de rivalités, qui arrêtent l'essor des armées absolutistes entre la France; ce n'est pas seulement non plus la difficulté d'exciter à un même degré de résolution et d'énergie tant de volontés différentes, ce qui serait pourtant la première condition du succès; c'est aussi et avant tout la crainte d'exciter chez vous un explosion telle qu'elle rallume à la fois par toute l'Europe tous les serments révolutionnaires, toujours si inflammables, et que les trônes disparaissent brusquement sans retour, dévorés par l'incendie.

Nos gouvernants ont eut déjà l'occasion de se convaincre combien votre Montesquieu a eu raison d'affirmer, d'accord avec l'histoire de tous les siècles, qu'un peuple n'est jamais plus redoutable à l'extérieur que lors qu'à l'intérieur les partis s'agitent et qu'il porte une révolution dans ses flancs.

Il n'est pas probable qu'ils l'aient déjà oublié. On va donc d'abord procéder contre vous par la ruse et la perfidie. Déjà Metternick est à Paris, c'est assez vous dire.

On compte sur le bon vouloir de votre gouvernement, on a foi dans les gages de sympathies qu'il a déjà donnés si nombreux, si éclatant à la contre-révolution européenne; flatteries, menaces, promesses, on mettra encore tout en œuvre pour en faire le plus fougueux allié de la réaction absolutiste, et l'on espère le pousser sans trop d'efforts, tel qu'il en sorte une guerre civile, une guerre sociale, la plus affreuse qui ait jamais été, au bout de laquelle la France épuisée, hors d'haleine, serait livrée pieds et poings liés comme une proie facile aux rancunes, aux vengeances et aux remèdes du despotisme.

Je vous laisse à penser s'il s'en donnerait à cœur joie.

Ainsi, concentrer comme ils disent, l'incendie à son foyer, forcer la France, s'il se peut, à s'y consumer elle-même; puis, au moment favorable, apparaître en vainqueurs sur ses ruines, la partager en quatre morceaux, et renouveler pour elle le sort de la Pologne, de la Gallicie, de la Hongrie et de l'Italie. Voilà, si je suis bien informé et je crois l'être, ce que rêvent à cette heure, ce qu'espèrent les rois.

que c'est lui qui les y a fait monter et qu'il peut, sans secousse, sans violence, à heure donnée, les en faire descendre. Le 24 février, des frères, des fils, des pères en deuil, de ce deuil du cœur qui est éternel, s'en furent porter de modestes couronnes d'immortelles à cette vaste tombe où dorment les victimes de 1830 et de 1848; et au-dessus de laquelle plane le génie de la liberté. Le soir même un profanateur, un agent infime, un sieur Roze, dit-on, — car chacun nie le cas, — osa faire élever ces pieuses offrandes. Le lendemain on le força à les restituer et les grands désavouaient le petit — comme cela se fait toujours en haut lieu. — Bon gré leur savons-nous d'avoir fait ces choses, car, depuis quinze jours et plus, nous assistons à un spectacle imposant et riche d'enseignements; le lendemain même de la profanation, les dames de la Halle se réunissaient; une collecte était faite et cinq cents francs de couronnes d'immortelles venaient tomber au pied de la colonne. De tous les points de Paris, de la banlieue, des départements voisins arrivaient des députations portant des

FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

LETTRE-REVUE.

LES COURONNES DE LA COLONNE DE LA BASTILLE.

(Anniversaire du 24 Février.)

Mon vieil ami, vous le savez, j'aime peu, dans nos causeries intimes, donner large place à la politique; aussi, attendais-je fort paisiblement notre grand anniversaire qui ne devait rien me donner pour ma correspondance. Peu de gens m'imitaient. Les uns, calmes et recueillis, attendaient, avec une religieuse émotion, ce solennel anniversaire, leçon du passé, enseignement du présent, espérance de l'avenir. Les autres, pâles, effarés, trembleurs émérites qu'une mauvaise conscience vient bourreler jusqu'à la moëlle des os, regardaient venir d'un œil fauve cette date fatale du 24 février, escortée du flamboyant souvenir de leurs apostasies, de leurs mensonges, de leurs trahisons! 24 février a passé grave,

Les nations civilisées; la France en particulier, d'abord par sa sagesse, et s'il le fallait ensuite par son courage, ne tarderont pas, j'espère, à les convaincre de l'inanité de ces rêves et de ces espérances.

UN DÉMOCRATE ALLEMAND.

Les élections du 10 mars.

La Feuille du Village a le cœur content. Elle vient de faire une croix à la cheminée, vu qu'elle n'est pas accoutumée au bonheur, et que faire une croix c'est une manière de remercier le bon Dieu, au dire des gens qui s'y connaissent. Elle a le droit de chanter, elle a le droit de rire et de battre des mains; eh bien! elle ne chantera pas, ne rira pas et ne battra pas des mains. Elle fera comme l'empereur, le jour de je ne sais plus quelle victoire; elle fera la révérence et rendra les honneurs au courage malheureux. Après tout, la Feuille du Village est bonne personne, comme chacun sait, et toutes les fois qu'elle verra défiler devant elle des milliers de citoyens qui auront la mine triste et le nez long, son naturel reprendra le dessus, elle s'attendrira, elle se rappellera que ce sont des frères.

Maintenant voulez-vous que je vous dise pourquoi la Feuille du Village a le cœur content? C'est tout bonnement parce que les socialistes ont battu les autres au scrutin, et que cette victoire-là, sans que ça paraisse, en dit long.

Cela signifie que la République a les reins solides, qu'elle est enracinée bel et bien, et qu'il n'est pas aussi facile de la supprimer que le supposent certains gens.

Cela prouve que la politique de M. le président ne fait pas fortune, que l'expédition romaine n'est pas du goût de la majorité, que les jésuites ne sont pas adorés et que les projets d'usurpation seraient mal venus.

Il y a eu baisse à la Bourse, et forte baisse. Bon signe : quand la rente tombe, le patriotisme monte. (Feuille du Village.)

Qu'en direz-vous?

Nous savons tous qu'honnêteté et modération sont synonymes d'infamie et de rage. Car ces gens qui veulent gouverner le pays et qui prétendent qu'il faut tirer la corde après que le dernier paltoquet, le plus mince mouchard de chez eux a défilé devant le peuple, ces bonnes gens se conduisent souvent très-mal. Il est vrai qu'ils ont provision d'indulgences.

M. H., gros et honnête propriétaire à Thiéfosse, langue fine et faisant râpe comme langue de chat, certifiait aux pauvres crucifiés de la peur qui voulaient bien lui prêter oreille, « que le citoyen Guilgot avait juré, s'il était nommé dans les Vosges, de faire marcher la guillotine. » Signez-vous grand maman, et dites une prière chère sœur! Mais rassurez-vous, ouvriers! Notre gros propriétaire est un méchant gouailleux de gens simples, un de ces satisfaits du siècle dernier, qui régalaient de Champagne le comte H. Siméon, lequel comte se montrait bon seigneur en leur distribuant ses bureaux de tabac, au détriment des vieux soldats qui vont mendier et ne fument que par l'assistance.

Mêmes manœuvres étaient pratiquées par un employé de l'établissement des Gravières. Ce petit jeune homme que des sentiments de dévouement attachent aux opinions de son chef, a cru devoir prévenir les montagnards que voter pour Guilgot, ce serait voter la chute de Napoléon et une révolution anarchique.

Même chant au même lutrin dans la boutique d'un marchand-brocanteur de Saulxures. Mais ce pieux jésuite qui claque Montalembert comme jadis il claquait à Paris les acteurs du Palais-Royal, s'est fait voler comme un simple socialiste. Les ouvriers entraînent dans la boutique

trophées; les corporations d'ouvriers, les corps de métiers, citoyens et soldats se succédaient, et tout cela dans le plus grand ordre, sans confusion, sans un cri, sans le moindre trouble.

Aujourd'hui, le sol qui entoure la colonne, le toit circulaire qui ceint sa base sont jonchés de fleurs; la grille, qui l'enferme, est entièrement recouverte et doublée en hauteur par les couronnes, les trophées, les bouquets, les médaillons, les vers, simples et naïfs hommages des plus nobles cœurs à de nobles victimes. Là, une phrase, un mot : A mon frère, amènent des larmes dans nos yeux : ici, une chanson populaire, pleine d'âme, avec ce refrain :

Que vous faisiez ces pauvres immortelles; Aux fleurs des morts ne touchez pas.

Là bas, un médaillon de cheveux; à côté, un petit buste grossièrement sculpté, mais où le sentiment a tenu lieu de science; plus loin, un adieu venu du cœur, l'éloquence des larmes.

pour demander un sou de boutons ou d'allumettes et 50 bulletins blancs avec lesquels ils votaient dans le fourneau du cabaret voisin. Quand la provision des imprimés fut épuisée, il fallut écrire et se fatiguer longtemps la main. Ne le plaignez pas, il faisait sa pénitence.

Je voudrais maintenant savoir s'il est permis à un instituteur de faire de la propagande politique dans son école? — Je suppose que non, puisque M. le sous-préfet de Remiremont lui a retiré en style bas-breton les pouvoirs que lui avait octroyés le ministre Carnot. Si je vous disais, M. Dépercy, qu'un instituteur quelconque a distribué des bulletins rouges dans son école, vous êtes assez zélé pour venir vous-même le destituer avec un escadron de lanciers. Voyons! vous qui êtes connaisseur en couleurs, pourriez-vous me dire si blanc signifie aussi bleu et rouge, ou s'il est tout simplement aussi séditieux que rouge? Je sais bien la réponse que vous me soufflez dans l'oreille, vous m'avez déjà dit votre opinion. Je recommande donc à vos bontés M. l'instituteur de Cornimont que je me garderais bien de vous nommer si je savais qu'il dût lui arriver malheur!

Je vous édifierais davantage si on ne m'avait demandé le secret pour certaines honnêtetés qu'on a bien voulu me confier.

Je me permettrai de vous dire en finissant que mon parrain est un homme d'esprit, malgré qu'on l'ait baptisé Colas. Je causais avec lui l'autre jour. M. le curé vint à passer, et comme il va souvent faire sa partie chez mon parrain, il lui dit familièrement mais en grimaçant : « Ça va mal Colas, ça va mal!

- Et comment cela M. le curé?
— Les socialistes nous débordent!
— Les Cosaques se déplacent, M. le curé!
— Pour qui votez-vous Colas?
— Pour le commandant Guilgot.
— Vous voulez donc ressusciter la guillotine, malheureux!

— Bah! bah! M. le curé, j'ai plus peur pour mes enfants de votre système d'ignorance et d'abrutissement que de la guillotine. Votre serviteur!

JEAN MINIQUE.

Il faudra désormais que les partis changent de nom. Le parti de l'ordre, celui qui défend la République, le suffrage universel et la Constitution. Le parti de l'insurrection, c'est celui qui voit un vote de guerre dans l'élection des candidats à la démocratie, et qui, au lieu de céder à l'impulsion souveraine de l'opinion publique, provoque le pays à une révolution pour échapper à une condamnation. (La Presse.)

On lit dans l'Assemblée nationale : Qu'importe le timbre! Ayez plutôt un bon jury, un jury spécial, une graduation de la peine, une définition exacte des délits; osez dire qu'il faut défendre la religion, la propriété, la famille.

Vous aurez un impôt et vous n'aurez pas de répression. Vous aurez une pénalité timbrée sur des ballots et des feuilles.

Si c'est une loi de fise, pourquoi M. Fould n'a-t-il pas alors présenté le projet de loi comme ministre des finances?

Quoi! pas un mot de morale dans l'exposé des motifs; ce n'a été qu'une froide question de budget!

Un homme d'esprit appelait ces lois anodines « une décoction de tilleul pour un moribond. »

La société est malade et vous n'avez pas d'autre remède, vous ne trouvez qu'une politique de garnisaires et de gabelous : — vous établissez l'octroi pour la pensée!

Deux trophées, surtout, nous ont vivement impressionnés : deux énormes couronnes d'immortelles, placées en regard, fermées d'un crêpe noir et portant sur un fond blanc ces mots : — sur l'un : — les prisonniers aux morts! — sur l'autre : — les exilés aux morts! On sentait le cœur se gonfler, les genoux fléchir, on s'inclinait devant ce triple malheur frappant les enfants d'une même patrie, succombant pour la liberté. — La prison! l'exil et la mort! — Après avoir lu cet hommage touchant des frères prisonniers, des frères en exil, quand nous nous détournions, pour essuyer une larme furtive, hélas, cette larme n'était plus seulement pour les morts!

Mais croyez-le, mon vieil ami, rien n'est beau, majestueux et consolant comme ce pieux pèlerinage qui dure depuis quinze jours. Rien de saisissant pour le penseur que cette suprême leçon donnée par le temps et par les idées; que ce peuple calme et recueilli qui vient protester en faveur de la liberté, sur la tombe de ces enfants martyrs, sur le sol même où les siècles, en

La Presse publie les deux pièces suivantes signées Baroche; la conduite de cet homme aujourd'hui leur donne une véritable actualité.

22 février 1848.

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable :

» 1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France;

» 2° D'avoir FAUSSÉ les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens;

» 6° d'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un DROIT INHÉRENT A TOUTE CONSTITUTION LIBRE et dont l'exercice leur avait été garanti par la charte, par les lois et par les précédents;

» 7° d'avoir enfin, par une politique OUVERTEMENT CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté le pays dans une perturbation profonde.

» Signé : BAROCHE. Mars 1848.

« J'étais des cinquante-quatre membres qui, DEVANCANT de quelques heures la JUSTICE DU PEUPLE avaient proposé la mise en accusation d'un ministère ODIEUX et COUPABLE.

» Signé : BAROCHE. »

Un livre jusqu'à présent fort inconnu, Napoléon et sa Garde, publié en 1840 par M. le colonel Laborde, représentant du peuple pour le département de la Charente-Inférieure, jadis l'un des complices de l'échauffourée de Boulogne, contient ce qui suit :

« Pendant que Napoléon traversait la France, venant de l'île d'Elbe, le duc d'Angoulême fuyait vers les provinces du Midi.

» Parmi ceux qui l'accompagnèrent, se trouva un jeune officier du nom de d'Hautpoul, capitaine-adjutant-major au 79 régiment, élevé à Saint-Cyr par la munificence de l'empereur, n'ayant de commun que le nom avec le brave général d'Hautpoul, tué dans la campagne de Prusse. Ce jeune ambitieux ne craignit pas de s'inscrire comme colonel. Ce grade lui fut conservé lorsqu'il rentra en France après le désastre de Waterloo, et lui valut le commandement de la légion de l'Aude qui s'organisait à Carcassonne, et où il se distingua en faisant le plus grand mal aux officiers de cette légion, à ceux qui avaient servi l'empire avec honneur, mais particulièrement à ceux qui sortaient de la garde impériale. Plus tard, cette âme damnée du duc d'Angoulême, ce Benjamin de la duchesse de Berry, fut nommé maréchal-de-camp. A la révolution de 1830, il était chef du dépôt de la guerre, d'où il décampa sans bruit. »

Voilà comme M. le ministre de la guerre était jugé par un ami du président. Il est vrai d'ajouter que depuis que M. d'Hautpoul est au pouvoir, M. le colonel Laborde, oubliant sans doute qu'il l'avait traité si mal, n'a jamais eu pour lui que des attentions d'une délicatesse à toute épreuve.

Chronique locale.

Voici les résultats qui nous sont parvenus jusqu'au moment de mettre sous presse :

Table with 3 columns: Name, GUILGOT, and RAOUL. Rows include Saint-Etienne, Pouxoux, Saint-Nabord, Eloye, Saint-Amé, and Vagny.

passant trois fois, laissèrent debout le monument du despotisme, de la tyrannie, et que d'un souffle ce peuple renversa dans un jour de justice et de colère : LA BASTILLE!

Pendant ce temps, mon bon, le sieur Carlier, ne pouvant toucher aux couronnes des morts, fait rentrer dans l'ombre les couronnes et les souverains qui resplendissaient aux vitraux des changeurs. Ceci est juste et sage. Ces papiers dont la pellicule soyeuse donne un frisson voluptueux à l'avare. Ces Louis, ces Napoléons, qui, pour être d'or ont le merveilleux secret de plaire à tous, c'était une tentation permanente pour tous les Saint-Antoine du siècle, et si l'on compte tous ceux qui n'ont jamais touché une de ces pièces brillantes, un de ces papiers légers comme le souffle que de Saint-Antoine dans notre monde, que de Tantales dont l'appétit s'éveillait et qui subissait toutes les tortures du désir et de la déception. Ah! si le sieur Carlier n'avait jamais touché qu'à ces couronnes-là!

TITUS.

Rupt.	201	174
Le Thillot.	191	41
Saulxures	255	165
Arches	117	44
Dommartin.	125	215
Bellefontaine.	85	55
Epinal	1199	508
Docelles.	102	180
Cheniménil.	149	40
Raon.	118	50
Fresse	197	20
Le Tholy	158	17
Remiremont	606	207
Thiéfosse	59	37
Tendon.	197	17
Xertigny.	525	90
Bains.	41	450
Canton de Plombières.	400 environ	900 env.

Une lettre particulière d'Epinal nous annonce que le résultat des voix obtenus jusqu'ici par le citoyen Guilgot, est de 9,500 voix environ. Son adversaire le général Raoul n'atteint pas 4,000.

Dernières nouvelles. — Saales, Schirmeck et Raon-l'Étape ont donné à la presque unanimité leurs voix au citoyen Guilgot.

Le général Raoul, candidat du département des Vosges à l'Assemblée nationale, est mort à Paris le 20 mars à dix heures et demie du soir, à la suite d'apoplexie.

Epinal, 20 mars. — M. Guyot, d'Epinal, contrôleur des contributions directes à Neufchâteau, est appelé, en la même qualité, à la résidence de Remiremont.

M. Duchatelet, surnuméraire dans la même administration, passe, au même titre, dans les bureaux de la direction, à Epinal.

La foire de Pâques est d'ordinaire, à Epinal, une des plus considérables de l'année. Cette fois, elle a subi une rare exception; elle a à peine atteint les proportions d'un simple marché. Les céréales surtout ont, quant aux qualités, offert des chiffres très-minimes. Cette circonstance est due aux communications dont la difficulté s'est reproduite de la manière la plus inattendue par l'abondance de la neige tombée ces jours derniers dans nos contrées.

Nous avons reçu du comité central d'Epinal, la semaine dernière, une pièce signée Dubois, Favre, par laquelle ils annonçaient le retrait de la candidature de M. Mathieu. Cette pièce devait être insérée par nous textuellement, mais il ne nous a pas convenu de donner la publicité de notre journal à un écrit malveillant, et qui ne pouvait par conséquent nous être imposé.

Par décision en date du 15 courant, M. le ministre des finances a nommé aux emplois suivants, dans l'administration des contributions indirectes :

- 1° M. Melchior, commis adjoint à Raon-l'Étape, aux fonctions de receveur à pied à Fénétrange;
- 2° M. Receveur, commis-adjoint à Vagney, aux mêmes fonctions à Raon-l'Étape;
- 3° M. Dodemain, commis à pied à La Villette, près Paris, succède à M. Receveur, à Vagney.

A M. M. , ANCIEN MAIRE DE VILLAGE.

Monsieur,

En votre qualité d'ancien maire de village, beaucoup de gens et je suis du nombre, croient à tort ou à raison, que vous êtes l'auteur d'une lettre insérée dans le *Journal des Vosges* qui a paru le 25 de ce mois, laquelle a pour objet la loi concernant la nomination des maires, loi qui fait le digne pendant de celle sur, j'ai presque dit contre les instituteurs primaires, nouvelle loi qui, si elle était votée, ferait des maires, je le crains fort, les auxiliaires des gendarmes en vertu d'une circulaire ministérielle quelconque.

Si l'auteur n'eût signé sa lettre, un ancien maire de village, et exposé ainsi tous les anciens maires (qui sont, vous le savez, fort nombreux surtout au village) à être soupçonnés de ce fait nous nous serions tu etc., nous n'aurions jamais pensé à vous l'attribuer, moi surtout qui ai vu, su et médité votre profession de foi, comme candidat à la représentation nationale, où vous commencez par offrir vos salutations les plus profondes, à ce que vous appelez avec raison la trinité sainte, que forment par leur réunion les mots liberté, égalité, fraternité; profession de foi que je conserve avec tant d'autres pour servir à l'histoire des variations politiques de tous les candidats passés, présents et futurs.

C'est dans le doute où me jette la qualité d'ancien maire, que se donne l'auteur de la lettre, et les principes que vous avez émis, que je m'adresse à vous afin que si nous sommes dans l'erreur vous puissiez nous dé-

tromper par la voie du journal qui, je le suppose vous est adressé, autrement votre silence confirmerait nos soupçons.

Toutefois, que nous ayons bien ou mal deviné, que vous soyez ou non l'auteur de la lettre en question, je suis bien aise de vous dire là-dessus ma pensée ainsi qu'à l'égard de celle signée un ancien préfet.

Et d'abord je ne puis m'empêcher de vous exprimer selon moi que l'ancien maire renchérit sur l'ancien préfet, et il me vient à l'esprit de dire en passant, à l'un et à l'autre : vous êtes orfèvre, M. Josse.

C'est en effet par trop naïf de la part d'un ancien maire et d'un ancien préfet de dire, ou à un journal de leur faire dire que le mode actuel d'élection des maires est mauvais.

Vous êtes francs, messieurs, et réellement on aurait tort de dire que vous pratiquez les maximes du fondateur de la compagnie de Jésus. Vous, monsieur l'ancien préfet, qui aspirez sans doute, encore à l'être, on comprend qu'il ne vous conviendrait pas d'administrer avec des maires choisis par leurs concitoyens, il n'y a plus moyen de les mener par le bout du nez, sauf toutefois la suspension, c'est fort bien! Et vous, monsieur l'ancien maire, qui désirez probablement le redevenir encore, votre noble ambition ne manquerait pas d'être satisfaite, si M. l'ancien préfet était réintégré dans son ancienne dignité, je veux dire dans ses anciennes fonctions, ce qui, par le temps qui court, ne peut tarder de s'accomplir, il serait sur de trouver en vous un fidèle exécuteur de ses ordres, un instrument docile de sa volonté. Vraiment vous êtes dignes l'un de l'autre; et dans la hiérarchie des pouvoirs, autant l'un est digne de commander, autant l'autre est taillé pour obéir, et si, sans vous connaître, comme j'aime à le supposer, vous vous entendez si bien, que sera-ce donc, lorsque vous vous serez serré la main.

Qu'on se hâte de nous donner d'aussi dignes administrateurs, et bientôt l'ordre règnera d'un bout à l'autre de la France, mais un peu, je crois comme on l'a dit, que l'ordre régnait à Varsovie.

La lettre du préfet est une flatterie à l'adresse du pouvoir, celle du maire est une flagornerie à l'adresse du préfet.

Le gouvernement ne peut, quoiqu'il arrive, manquer de récompenser d'une nouvelle préfecture le zélé préfet qui à son tour ceindra le maire d'une nouvelle écharpe.

Il serait trop long de faire la critique entière de ces deux lettres, la conclusion de l'une et de l'autre c'est l'asservissement compté des communes sous le joug de l'autorité centrale.

M. l'ex-préfet dit que malheureusement ce ne sont pas les véritables intérêts du peuple qui le conduisent dans ses affections et ses haines, que ce sont ses passions.

Et vous ne connaissez d'autre moyen d'imposer silence à ses passions que celui de l'asservir.

Instruisez-le! moralisez-le! mais non, vous ne voulez pas le rendre capable de se gouverner parce qu'alors il ne vous serait plus possible de ressaisir le pouvoir qui vous est échappé.

Faites donc son éducation morale et politique! Mettons-le à même de comprendre ses intérêts, et alors il ne sera plus ingouvernable ainsi que vous le prétendez.

Réformez ses mœurs! mais pour y arriver ce serait plus tôt en haut qu'en bas, pensons-nous qu'il faudrait commencer.

S'il fallait en croire certaines gens, ce serait à désespérer de la société.

A peine depuis un an, une loi de franchise est rendue, et avant qu'on en ait fait une plus longue expérience, vous voulez la détruire, parce que, selon vous elle est une cause de désordre, tandis que l'agitation du pays n'est que le résultat de la commotion d'une révolution qu'un gouvernement despotique et corrompu avait rendue nécessaire.

S'il y a des abus en toutes choses, si l'élection a les siens, ils sont moins fâcheux que ceux que produit l'arbitraire, car si, comme le voudrait notre ancien maire, les conseils municipaux, ainsi que les maires sont obligés de s'en référer.

Que cette administration soit choisie par les préfets ou qu'elle soit le fruit de l'élection, la police et toutes les bonnes choses dont parle l'ancien maire de village ne se feront jamais bien, dans les campagnes particulièrement, tant que le peuple ne sera pas instruit de ses devoirs comme de ses droits; tant qu'il ne reconnaîtra pas que l'intérêt particulier doit faire place à l'intérêt général, parce que de ce dernier découle l'autre; tant qu'on n'aura pas fait comprendre à chacun qu'il faut quelquefois supporter les conséquences d'une mesure qui le lèse, parce que le préjudice qu'il en souffre produit un avantage triple ou quadruple à la société communale et augmente ainsi la masse des richesses communes qui produit le bien-être de tous.

Le pouvoir qui devrait désenmailloter le peuple des langes qui enveloppent son intelligence, veut l'y comprimer davantage, ce qu'il me semble. Entre les chefs et les citoyens, on croit voir deux camps ennemis. Tout ce qui se manifeste représente un véritable état d'hostilité bien déplorable que les lois rigoureuses et anti-libérales ne peuvent qu'aggraver.

Je termine ces réflexions, déjà fort longues, quoiqu'il y avait encore beaucoup à dire.

Salut et fraternité.

UN EX-MAIRE.

Assemblée législative.

Nomination des commissaires sur les deux projets de loi relatifs à la presse et aux réunions.

On nous communique la note suivante sur la discussion qui a eu lieu dans le 7^e bureau. M. de Chauvignat combat le premier titre de la loi relatif au cautionnement, et fait des réserves sur les dispositions relatives au timbre. Il n'accepte la loi qu'à la condition de l'amender profondément.

M. VERSIGNY repousse la loi comme une atteinte portée à la souveraineté du peuple et une défiance injurieuse du sens moral de la nation. Il rappelle que le respect des principes est la sauvegarde de tous les partis. Il défend aujourd'hui le principe de liberté, non dans l'espérance de le faire triompher, mais pour conserver le droit de prendre la défense de ce même principe contre ses amis politiques le jour où ils voudraient faire à leur tour du gouvernementalisme et de la compression. Il flétrit d'avance une loi odieuse faite pour protéger la presse du riche et tuer l'enseignement politique du pauvre.

M. PISCATORY appuie les deux projets de loi, surtout pour ne pas ébranler le pouvoir.

M. VICTOR HUGO : Le président de la République avait donné l'amnistie. L'insurrection de Juin avait révélé un mal profond, c'est-à-dire de profondes souffrances. Ce mal révélé par l'insurrection de Juin n'est pas de ceux que l'on guérit par des lois politiques, mais par des réformes sociales, sérieuses, profondes, radicales. La nécessité de ces réformes était impérieuse, nettement indiquée et mise en évidence par cette effroyable tourmente.

Le pays attendait une loi d'enseignement qui lui fut sympathique, telle qu'une République démocratique avait le droit de l'exiger.

Eh bien, je la demande, interrogez-vous! la main sur la conscience, qu'avez-vous fait depuis un an? vous avez eu le pouvoir. Qu'avez-vous fait? rien. Qu'a fait la commission d'assistance? un rapport que vous n'osez pas discuter. Vous avez trompé les espérances de la nation. Le peuple de Paris vous a donné un avertissement : c'est une réplique, rien de plus.

Le gouvernement se raidit contre ce grand acte de la souveraineté du peuple, ni réponse à cette protestation solennelle par des lois de compression.

Mais enfin! il y a eu mal profond, je le suppose. Si vous le voulez, la littérature contient un danger public. Quel est votre remède?

Tout ce qu'on a essayé depuis 40 ans n'a servi à rien. La restauration a arraché la plume des mains de M. de Chateaubriand en 1820. A quoi a-t-elle abouti? Le gouvernement de Juillet a fait de la pénalité et de la compression contre la presse, qu'y a-t-il gagné?

A la chambre des députés on riait du parti social, le parti social est devenu le *socialisme* et vous ne riez plus!

MM. les ministres nous ont apporté sans doute quelque chose de nouveau? Non. C'est la vieille machine qui a déjà tué tout ceux qui l'ont fait manœuvrer.

Votre loi tuera les journaux qui ne sont pas viables : au lieu d'une artillerie faible, incohérente, vous créez des batteries puissantes et solidement construites.

Déjà les souscriptions à un franc s'organisent dans les provinces pour former les cautionnements de 12,000 fr. 12,000 racines qui vont donner une vie énergique à un journal qui à présent végète à grand peine.

Vous trouvez, dites-vous, la situation mauvaise; dans six mois vous la trouverez pire. Vous chercherez autre chose.... ce que je redoute beaucoup; et vous ne trouverez plus rien, je l'espère du moins pour vous.

Point de danger.... s'il y a danger, inefficacité absolue dans le remède, voilà toute ma pensée.

On a parlé du peuple, messieurs, ce mot a deux acceptions. Le peuple, c'est la nation, c'est vous, c'est moi, c'est l'homme qui passe dans la rue, le pauvre, le riche, l'aggrégation, l'ensemble de tous les citoyens sans distinction de classes ni de catégories. Mais *Peuple* signifie aussi ceux qui souffrent, ceux qui ont faim, qui ont froid, ceux sur qui pèsent toutes les fatalités sociales. C'est dans ce sens que vous dites vous-mêmes l'hom-

me du peuple. Eh bien! votre système conduit droit à cet abîme : le gouvernement tombant des mains du premier élément dans les mains du second, je repousse le projet de loi.

M. Parieu a répliqué. La discussion a continué et la nomination du commissaire ajournée à lundi. Voici les noms des commissaires nommés dans les autres bureaux : 1^{er} bureau, Druet-Desvaux; 2^e, Chasseloup-Laubat, par 22 voix contre 19 données à M. Nettement; 4^e, Béchard; 4^e, de Larcy, 50 voix; 5^e, Quentin-Boucharde; 6^e, Taschereau; 8^e, de Labordère; 9^e, d'Hevraincourt contre M. Ch. Didier, qui a obtenu 15 voix; 10^e, de Crouseilles contre M. le général Cavaignac, qui a obtenu 10 voix; 11^e, Molé; 12^e, Léon Faucher; 13^e, Combarel de Leyval; 14^e, Lacaze contre M. Savoye, qui a obtenu 19 voix; 15^e, M. de Broglie. Quoique l'avantage soit pour le gouvernement dans la commission, le partage des voix prouve que l'assemblée est profondément partagée. Les légitimistes se sont énergiquement prononcés contre la loi, et parmi eux MM. Larochejacquelein, Nettement, Labordère. Les commissaires nommés jusqu'ici pour l'examen du projet de loi relatif aux réunions sont MM. Thuriat de la Rosière 2^e, 4^e Boinviller, 6^e de Vogué, 14^e de la Redorte, 15^e Douannet, les autres bureaux ont ajourné la nomination des commissaires à lundi.

Séance du 23 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DARU, (VICE-PRÉSIDENT.)

M. SCHOELCHER dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants de la Guadeloupe qui demandent une enquête sur les faits du mois de juin 1849, qui ont motivé l'annulation des élections de cette colonie. Tout l'intérêt de l'assemblée était porté sur la discussion des bureaux pour la nomination des commissaires. Aussi n'a-t-on fait qu'une médiocre attention à un discours long de deux heures de M. Mortimer Ternaux, réponse péniblement élaborée et en réponse à toutes ces demandes, formulées depuis deux ans par la gauche pour la réduction des dépenses et un meilleur emploi du budget.

Intérieur.

Les deux projets de loi contre la presse et contre le droit électoral de réunion ne sont pas les seuls que le ministère se propose de présenter. Ils ne sont que le commencement d'un ensemble de lois répressives qui sont à l'étude. On dit que dans le conseil des ministres tenu hier, on s'est beaucoup occupé d'un projet qui aurait pour but d'enlever au jury ordinaire la connaissance des délits nommés par la voie de la presse, on créerait un jury spécial recruté de telle façon qu'il fut un instrument docile aux mains du pouvoir, aux exigences politiques duquel il n'aurait rien à refuser.

Les accusés de Belle-Isle ont été acquittés par le jury du Morbihan. Aussitôt que le président a prononcé l'acquiescement, tous se sont levés spontanément et se sont écriés : Des juges ! Des juges ! pour nos frères transportés en Algérie.

Voici le langage des feuilles modérées depuis les élections du 10 mars. Si ce n'est pas là une excitation à la guerre civile, une prédication à une nouvelle Saint-Barthelémy, nous déclarons ne plus comprendre de français.

M. Baroche trouve sans doute ce langage fort naturel, puisque les parquets ne poursuivent pas. Mais à défaut de la justice des tribunaux, il faut que l'opinion publique flétrisse cet horrible langage. Nous reproduisons textuellement :

Mémorial bordelais :

La France ne reconnaît plus à Paris qu'un privilège, celui de devenir facilement la proie des forçats libérés, des pillards et des conspirateurs, qui, sous le prétexte de nous donner la République sociale, veulent nous donner la théorie du vol légal...

Tout le monde est ici dans l'expectative d'une émeute. Nos rouges ne peuvent faire autrement que de célébrer avec éclat leur triomphe, et nous savons par expérience que ce sont leurs fêtes. Des chants de cannibales vainqueurs, des cris de mort, des processions précédées du drapeau couleur de sang. Des actes de répression deviendront inévitables; nous pourrions avoir la guerre dans les rues. Si, comme tout nous porte à le prévoir, une collision sur une grande échelle est devenue inévitable, il est à désirer qu'elle éclate prochainement.

Courrier de la Gironde :

Est-ce qu'on ne purgera pas Paris de ces bandes d'émeutiers cosmopolites qui attisent le feu de ces myriades d'ouvriers livrés à toutes les séductions? Est-ce que Paris sera éternellement le rendez-vous impuni de tous les truands de la civilisation?...

Le gouvernement comprendra-t-il l'urgence des lois générales pour la France entière, et des lois exceptionnelles, pour Paris, ce foyer de l'émeute? A quand la loi de déportation, et à quand une loi qui purge Paris de sa population de truands?...

Nous devons savoir que 150,000 électeurs, à Paris, veulent le partage des biens, et sont encore prêts à se lever comme en Juin...

Paris se vide déjà comme pour un combat. La queue des rouges pousse et emporte la tête. Les enragés du parti organisent des tentatives simultanées à Lyon, à Paris, à Strasbourg, etc...

Salut public :

Il serait bien temps de songer à la loi de déportation et de proposer, pour Paris, une sorte d'état de siège permanent.

Mémorial bordelais :

Le suffrage universel, tel qu'il est, est la négation de toute discipline; de même que l'égalité actuelle est la négation de toute hiérarchie, l'individualisme glorifié, l'amour du moi poussé à ses dernières limites, l'orgueil élevé sur un piédestal. Voilà les tristes conquêtes que nous devons à la révolution de février. Ces conquêtes, il faut les supprimer.

La République, telle que l'a faite la Constitution de 1848, est la négation de tout gouvernement. Le suffrage universel est l'élection à l'état de puissance légale de la force brutale et de l'ignorance; la souveraineté du Peuple, dans une nation telle que la nôtre, doit fatalement amener la destruction de la société.

Un Napoléon meurt sur le rocher de Sainte-Hélène ou couche aux Tuileries.

Extérieur.

RUSSIE. — On lit dans la Gazette de Breslau : « L'armée russe campée en Pologne croit fermement qu'elle est appelée à entrer bientôt en campagne, pour étouffer la révolution en Allemagne et en France, aussi promptement qu'en Hongrie. »

Tous les vieux généraux sont mis à la retraite et remplacés par des hommes plus jeunes et plus actifs. »

ALLEMAGNE. ERFURT, 20 mars au soir — (dépêche adressée à la Gazette de Cologne) : M. Eichhoen a rempli les fonctions de président d'âge à la chambre des Etats. M. Rodolphe d'Orienswald a été nommé ensuite président provisoire. Le règlement a été adopté.

A la chambre populaire, M. Frankenberg a rempli les fonctions de président d'âge. L'assemblée a procédé à la formation des sections par la voie du sort.

MUNICH, 17 mars. — La nouvelle Gazette de Munich, journal officiel, confirme la nouvelle de l'assentiment donné par l'Autriche à la convention de Munich, et de son entrée dans la confédération avec toutes ses provinces, l'Italie comprise.

AUTRICHE. VIENNE, 17 mars. — La retraite du général Guélay des fonctions de ministre de la guerre en Autriche et son remplacement par le général Degenfeld, sont aujourd'hui officiels. Le général Glnlay est parti le 15 mars pour l'Italie, où il va remplir, dit le Lloyd, une importante mission militaire.

Le Lloyd dit savoir de bonne source que le couronnement de l'empereur d'Autriche aura lieu au commencement de l'été prochain.

Dans sa dernière séance de carême, le docteur Veitch se permit d'employer les expressions les plus violentes contre le

mouvement de mars, il fut interrompu à haute voix par deux étudiants indigènes. Quelques-uns des pieux assistants se sont jetés sur ces deux jeunes gens, les ont poussés hors de l'église et les ont livrés à la police.

POLOGNE. VARSOVIE. — On écrit de cette ville à la Gazette de Breslau : « Les troupes russes, si nombreuses en Pologne, sont dans la ferme croyance qu'elles entreront prochainement en Allemagne et en France, pour y détruire aussi rapidement qu'en Hongrie toutes les tendances révolutionnaires. »

ITALIE. ROME. — La garde noble de Sa Sainteté vient d'être soigneusement épurée; quatre gardes nobles ont été licenciés, d'autres placés dans les fonctions civiles, d'autres mis à la retraite.

NAPLES. — Le corps diplomatique s'est ému des réquisitions du procureur du roi contre C. Paris et les autres députés. Les envoyés de France et d'Angleterre ont écrit à leur gouvernement pour avoir les instructions nécessaires pour sauver la vie de ces malheureux.

UN POISSON D'AVRIL. — Tous les journaux afférents d'Italie annoncent que le retour du pape à Rome est enfin fixé.

Nous lisons dans le Moniteur Toscan : « Nous pouvons confirmer la bonne nouvelle du retour de Sa Sainteté à Rome dans les premiers jours d'avril. Le corps diplomatique en a reçu la nouvelle officielle. »

Nous lisons dans le Giornale di Roma : « Les éminents et très-révérands cardinaux composant la commission gouvernementale de l'Etat, ont reçu l'agréable nouvelle que la sainteté de notre seigneur, le pape Pie IX, reviendra dans ses domaines dans la première semaine après Pâques. Ils ont communiqué cette nouvelle à chacun des ministres, pour qu'ils aient à tout disposer en ce qui les regarde respectivement. »

Le Statuquo, journal modéré de Florence, dit aussi que les ordres sont donnés pour tenir un consistoire au Vatican, le 9 avril. Ce journal ajoute qu'il est toujours question de faire entrer des Autrichiens à Rome, et que Pie IX a exigé d'avoir sous ses ordres exclusifs les Français demeurant encore dans ses états tout comme s'ils étaient à sa solde.

Ainsi l'expédition d'Italie, passant sur le 15 juin et le renversement de la république romaine, aboutira à la restauration de la papauté sous la protection des baïonnettes Franco-Croates.

Reste à savoir, comme le dit le Courrier Mercantile, si les élections du 10 mars n'arrêtent pas le voyage du pape.

Le Rédacteur-Gérant, A. THÉRIN.

ANNONCES.

GRAINES FORESTIÈRES, Chez H. GALL, rue des Dentelles, 1, à Strasbourg.

LA

VOIX DU PEUPLE

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE.

Ce journal compte parmi ses rédacteurs les publicistes les plus distingués. La question économique, devenue si importante depuis la position de la question sociale, y est traitée avec une grande étendue. Les nouvelles politiques intérieures et extérieures y occupent aussi une grande place.

L'administration de la VOIX DU PEUPLE n'a pas voulu négliger la partie littéraire; elle a donc passé un traité avec l'administration de la CRITIQUE, Revue hebdomadaire de la Littérature, des Théâtres, des Beaux-Arts et des Sciences. Cette Revue, dont une grande partie est consacrée à la publication de Romans et Nouvelles, est imprimée sur deux colonnes grand in-8°; elle formera un magnifique volume de 852 pages par année, ou la matière de 60 volumes de romans ordinaires. Cette Revue coûte 10 fr. par an pour Paris, 15 fr. pour les départements. Tout abonné à la Voix du Peuple pourra, moyennant 1 fr. 50 c. ajouté à son trimestre d'abonnement, recevoir en prime la CRITIQUE.

La Voix du Peuple donne encore en prime à ses abonnés deux volumes in-8° par an, formant chacun 500 pages d'impression. Après la publication du Mont-Saint-Michel, qui termine fin mars, ce journal publiera, par livraisons de 16 pages par semaine, les SCÈNES DE LA RESTAURATION, par ALEXIS LAGARDE.

PRIX D'ABONNEMENT

A L'ÉDITION QUOTIDIENNE (AVEC SUPPLÉMENT DE QUATRE PAGES LE LUNDI) :

Table with 2 columns: Paris and Départements. Rows for Trois mois, Six mois, and Un an with corresponding prices.

L'édition hebdomadaire, spécialement consacrée aux questions économiques, forme 8 pages, 52 colonnes, et coûte 6 FRANCS PAR AN.

Pour jouir de la prime de la CRITIQUE, ajouter un mandat de 1 fr. 50 c. à celui de 9 fr. pour 3 mois, et, pour posséder la collection complète de la Critique au 1^{er} avril, c'est-à-dire 6 numéros parus, ajouter 75 centimes.

On s'abonne en adressant franco un mandat sur la poste, au nom de P. LAUGRAND, gérant, rue Coq-Héron, 5. Tout mandat de plus de 10 fr. paie un droit de timbre de 53 c. Nos souscripteurs éviteront des frais en prenant deux mandats.